

---

# Commission thématique Agir maintenant face au changement climatique

Mallemort

17 octobre 2024

---

## RELEVÉ DES ECHANGES

---

**Lieu :** Mallemort, dans les locaux du SMAVD

**Date :** 17 octobre 2024 à 10h00

### Les participants

#### Elus :

BERENGUEL Victor, Président du SMADESEP

PORTEFAIX Isabelle, Grand Avignon, Adjointe au maire Avignon

PREVOST François, Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure

TRAMONTIN Céline, Présidente SymCrau

WIGT Yves, Président SMAVD -Président de la commission Agir Maintenant face au changement climatique

#### Services techniques et administrations :

-ALCAZARD Charlotte, SYMCRAU

-AUZIER Pascal, Fédération Départementale des Associations syndicales de Vaucluse

-BARRAUD Eric, Crédit Agricole Alpes Provence

-BEAUDOU Dominique OFB

-BECKERT Alice DLVA DGA Environnement

-BENZAÏT Sinndy CCPFML

-BILGER Coralie, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA

-BOUTIN Tomas Crédit Agricole Alpes Provence

-BURLET Eric, SMIGIBA

-CATTALORDA Laurence, Agence de l'Eau

-CAMPTON Pierre, MRM

-CHAIX Fabien Conseil Départemental 05/ IT05

-CHOUQUET Isabelle, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

-CLOT Guillaume CD84

-CROZE Olivier DDT84

-DUBEE Jeremy, SCP

-FEDIT Béatrice SMAB

-GUYOT Fabienne Chambre d'agriculture 04

-GOTTARDI Pierre, France Nature Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

-GRAZIANI Marie Cécile, Métropole Aix Marseille Provence

-GRANGIER Jérôme, Commission Exécutive Durance

-GRIMALDI Marjorie Conseil Départemental 04

-HENRY de VILLENEUVE Caroline, DDT84

-GUIN Corinne, Parc Naturel Régional du Verdon

- KERLEAU Maud FDSIC 04
- KROPIN Mathilde, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA
- LE NORMANT Catherine, EDF Hydro Méditerranée
- LORTHIOS Véronique, métropole AMP
- MAHE Zoe, DREAL
- MACE Christelle, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône
- MARIN Cyril, Durance-Luberon-Verdon Agglomération
- MARTI Béatrice, Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- MAYEN VINCENT DDT04
- NALBONE Olivier, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PATIN Bernard FNE
- PIANA Christophe, SMADESEP
- PLAZY Jean-Louis, FDSH 13
- PREVOST François Communauté de communes Forcalquier Montagne de Lure
- SASSO Pierre, Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône
- SIRACUSE Agathe, Chambre d'agriculture 04
- TREZZY Claudine, Conseil départemental des Bouches du Rhône
- VACHE Alice, FDSH 13
- VILDIER Maud, ARFPPMA
- WIGT Yves, président SMAVD

SMAVD : Guillaume BERNARD, Christian DODDOLI, Véronique DESAGHER, Pascal DUMOULIN, Marion DOUARCHE, Philippe PICON

## Ordre du jour de la réunion

---

- Discours introductifs
- Partage des objectifs de la commission « agir maintenant face au changement climatique »
- Présentation du programme d'actions, focus sur quelques réalisations phare :
  - Bilan des principes actions mises en place depuis 2022
  - La mobilisation des collectivités à la suite de la sécheresse de 2022
  - Focus sur les réserves collinaires
- Synthèse et conclusions

## Propos introductifs

---

**Le président de la commission, Yves WIGT**, accueille les participants. Il souligne l'intérêt d'un partage des actions portées par de nombreux acteurs du territoire Durancien, mettant en avant une mobilisation remarquable. Il souligne les atouts de notre territoire pour résister aux conséquences des sécheresses mais met en avant, comme l'a montré l'année 2022, qu'une mobilisation forte restait nécessaire. Il explique sa volonté de faire de cette instance un lieu de discussions ouvert, sans tabou sur les difficultés que nous rencontrons.

**Mme Zoé MAHE, DREAL adjointe** souligne que l'adaptation au changement climatique est un sujet majeur. Elle souligne sa satisfaction à participer pour la première fois à une instance de la Commission Locale de l'Eau de la Durance - CLE Durance (prise de poste récente). Elle fait écho d'une décision des directeurs des différents services de l'Etat, au côté du préfet coordinateur de la démarche (préfet du 04), de participer activement aux instances de la CLE. Elle excuse Edouard BRODHAG, directeur de la DDT 84 et référent de cette commission pour les services de l'Etat. Elle fait le lien entre les travaux des instances de la CLE et le point 33 du plan eau du gouvernement « *Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource* ». Elle rappelle que les commissions thématiques doivent permettre de cheminer vers la rédaction du SAGE.

## Les objectifs et perspectives de la Commission « Agir maintenant face au changement climatique »

---

**Véronique DESAGHER, Chef du service SAGE et contrat de rivière au SMAVD**, présente les objectifs de la réunion.

**Philippe PICON, Directeur ressource en eau et environnement au SMAVD**, rappelle que la présente commission est issue des suites de l'épisode de sécheresse vécu en 2022. Il souligne sa complémentarité avec 3 autres commissions de la CLE et l'orientation très axée sur la recherche de solutions opérationnelles de cette commission. La commission a pour objectif de favoriser l'exécution d'actions et de leviers pour lutter contre le changement climatique, en identifiant les obstacles potentiels et les moyens d'encourager la mise en œuvre des actions nécessaires. Elle permettra de partager une vision globale.

Un programme de 25 actions né de la crise de 2022 suite à l'initiative du SMAVD de réunir en urgence en juin 2022 un certain nombre d'acteurs du territoire pour éviter une situation conflictuelle. Un dialogue a ainsi été engagé et a permis une dynamique positive de discussions avec l'expression d'idées de solutions pour économiser et s'adapter.

L'échange portera sur les principales avancées de ce programme d'action.

### Les premières décisions post 2022

Pour être en capacité, le plus tôt possible, de faire face au risque de sécheresse à venir il a été constaté en 2022 un manque de partage d'informations.

Il est décidé de développer une interface d'information à l'échelle du bassin versant : **Vigie Durance Verdon** désormais consultable en ligne sur : <https://www.smavd.org/ressources/vigie-durance-verdon-interface/>, qui constitue également un outil d'aide à l'anticipation à l'échelle de la saison. Dès le mois de mars 2023 le développement de cet outil a permis de partager un niveau de risque de sécheresse dans le cadre d'une instance d'anticipation qui se réunit désormais chaque année. Le travail de modélisation permet également d'éclairer les niveaux de risques et de réfléchir aux leviers mobilisables. Il est porté par le SMAVD avec travail d'amélioration continue.

### Deux exemples de mesures d'adaptation

**Victor BERENGUEL, président et SMADESEP et Christophe PIANA, directeur du SMADESEP** exposent les ambitions du **plan de résilience du lac de Serre** Ponçon pour répondre au besoin de renforcer l'adaptation des activités touristiques autour du lac de Serre-Ponçon au travers de 3 ambitions : décarboner les services autour du lac, adapter le lac au marnage et diversifier les activités. Il a fait l'objet d'une enquête auprès du public qui valide les pistes proposées. Le plan initialement chiffré à 33 millions fait l'objet de premiers engagements sur une enveloppe d'actions représentant un montant de 18.5 millions d'euros. Dès 2024 des actions de requalification de plages, avec une priorité donnée aux plages publiques, ont été engagées. Des travaux d'adaptation de pontons de marnages permettant d'accéder à l'eau, même avec -15 m, ont été engagés.

Pour plus d'informations : <https://www.smadesep.com/smadesep/actions-resultats/projets-cours/plan-resilience-lac-serre-poncon>

**Christelle MACE, Chargée de mission gestion de l'eau et inondations à la chambre d'agriculture du 13**, explique l'engagement de la chambre régionale d'agriculture dans la démarche CLIMATERRA qui accompagne des exploitations agricoles à diagnostiquer la vulnérabilité de leurs exploitations, à définir un plan d'actions et à le mettre en œuvre. Sur la période 2024-2025 une centaine d'agriculteurs de la région seront visés pour être sensibilisés. Il est prévu d'accompagner une quinzaine de projets.

Pour plus d'informations : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/changement-climatique/recherche-et-developpement/climaterra/>.

**Zoé MAHE**, souligne que la DRAAF s'empare de la déclinaison du « plan agriculture climat méditerranée » en région PACA qui soutient l'adaptation des filières pour consolider une activité agricole adaptée.

Pour plus d'informations : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/dispositifs-du-plan-agriculture-mediterranee-pam-r777.html>

### Des actions dans le domaine de l'ingénierie

**Philippe PICON**, présente de **travail de modélisation** réalisé par le SMAVD pour évaluer les conséquences du territoire des effets du changement climatique pour les 30 à 50 prochaines années, avec l'outil C3PO. Ce travail technique accompagne les commissions thématiques de la commission locale de l'eau (CLE) Durance et la construction d'une futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance

Pour plus d'informations : <https://www.smavd.org/c3po/>

Concernant le sujet de la **connaissance des effets du changement climatique sur les milieux**, il avait été constaté en 2002, qu'il y avait un besoin important de renforcement de cette connaissance. Un certain nombre d'acteurs se mobilisent sur ce sujet questionnant notamment la question de la thermie des cours d'eau et des milieux (suivis température fédérations de pêche, suivis de divers opérateurs dont le SMAVD sur la durance). La question de la capacité d'adaptation des espèces est un champ à explorer que plusieurs projets en cours vont permettre d'éclairer :

- Les espèces arctico-alpines face au changement climatique (Parcs du Queyras, des Ecrins et du Mercantour)
- Suivi long terme des insectes indicateurs du CC (SMAVD)
- Cartographie thermique aéroportée en basse Durance pour identifier les zones refuges (SMAVD)
- Observatoire régional du patrimoine piscicole et une étude sur l'évolution des peuplements piscicoles face aux changements climatiques (ARFPPMA PACA)

Une étude de prospective des effets du changement climatique sur les milieux et la biodiversité Durancienne est également prévue dans le contrat de rivière DURANCE.

**Guillaume GONZALEZ DREAL PACA**, présente le contexte d'études préliminaires en cours visant la mise en œuvre d'une gestion optimisée de la ressource en eau à l'échelle du territoire Berre – Crau – Basse Durance.

Les deux grands exutoires possibles pour l'eau circulant dans la chaîne hydroélectrique sont la basse Durance et l'étang de Berre, deux milieux sur lesquels des restrictions ou conditions de restitutions sont imposées pour limiter les impacts aux milieux. Pour améliorer cette situation plusieurs axes de travail sont étudiés :

- L'expérimentation de lissage des débits des restitutions en basse Durance.
- L'évolution des restitutions à Berre avec des limitations voire interdiction de restitutions dans l'étang de Berre en été et avec une plus grande souplesse en hiver

Par ailleurs, une réflexion à plus long terme est posée sur l'opportunité d'une dérivation partielle des eaux de l'aménagement, avec deux exutoires envisagés : le Rhône ou la mer. Cette réflexion répond aux quatre conditions suivantes : réduction des rejets à l'étang de Berre, réduction des rejets en Basse-Durance, augmentation de la production hydro-électrique et valorisation de la ressource en eau. Ce travail est mené dans le cadre d'un comité stratégique de restauration de l'étang de Berre réunissant la Région, l'Etat et les acteurs du territoire en intégrant la ZIP de Fos sur Mer. Plusieurs natures d'études sont portées par plusieurs maîtres d'ouvrage (EDF, Région, ETAT). L'Etat porte pour sa part une étude qui évalue le champ des possibles pour améliorer la valorisation de l'eau et d'étendre le système Durance Verdon. L'un des grands axes de l'étude est de proposer un stockage de l'eau à l'aval de la chaîne hydroélectrique (dont notamment stockage dans les nappes phréatiques) qui serait mobilisé en période hivernale lorsque la majorité des volumes d'eau transitent dans la chaîne, afin de réutiliser cette eau durant la période estivale se substituant ainsi à un déstockage des lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix. Ceci diminuerait la sollicitation en période estivale de ces réservoirs de tête, permettant de diminuer leur marnage et de dégager ainsi des marges d'adaptation aux effets du changement climatique (périodes de sécheresse plus intenses et plus régulières). L'étude explore également la question de la réduction des besoins en eau, la multiplication des usages d'un même volume d'eau donné, et s'intéresse également à la valorisation des limons transitant dans la chaîne ainsi que des matériaux de chantiers du projet de dérivation. Elle devrait être finalisée début d'année 2025, les résultats pourront alors être présentés à la commission. Par la suite, il appartiendra aux acteurs du territoire de se mobiliser pour approfondir certaines pistes jugées intéressantes qui émergeront de cette première étude exploratoire.

### Temps d'échanges :

**Céline TRAMONTIN, présidente du SYMCRAU** invite à une très grande prudence dans l'annonce de chiffrage des potentiels d'économies notamment lorsqu'on envisage une recharge hivernale de la nappe de CRAU avec une réutilisation des volumes injectés en été. La réalité des fonctionnements physiques de la nappe doit être prise en compte.

Elle informe l'assemblée de l'émergence du SAGE CRAU dont le périmètre vient d'être validé. Elle précise que les enjeux de ce projet de dérivation et la nécessité d'économies d'eau dans la CRAU sont des sujets structurants de ce SAGE. Elle souligne la nécessaire articulation avec le SAGE DURANCE dans le cadre d'un InterSAGE.

**Charlotte ALCAZAR, directrice du SYMCRAU**, précise que le SYMCRAU contribuera à l'éclairage nécessaire sur les capacités de « stockage » par infiltration dans la nappe de Crau en hiver pour remobilisation différée de cette eau en été. Elle explique que les ordres de grandeurs évoqués (400 millions de m<sup>3</sup> injectés) sont disproportionnés par rapport aux réalités physiques de l'aquifère.

**Zoé MAHE** ,, précise que le travail du BRGM va être essentiel pour évaluer la capacité effective de recharge. Elle rappelle que l'étude est exploratoire et que la recharge de la nappe de Crau n'est pas le seul levier envisagé. Elle souligne qu'il reviendra aux acteurs de s'en approprier les résultats et de creuser les pistes qui leur sembleront intéressantes.

**Jean-Louis PLAZY, fédération des irrigants des Bouches-du-Rhône**, souligne également que les capacités de transport via les canaux, ainsi que les calendriers de fonctionnement et d'entretien, doivent également être objectivées en impliquant les acteurs des canaux.

**Pierre CAMPTON MRM**, rappelle le besoin d'eau des milieux en Durance aval et souligne le manque d'eau sur le Rhône au niveau du delta

**Philippe PICON**, précise que les projets n'impliquent pas de baisse du débit réservé mais la diminution des effets négatifs des éclusées en basse Durance.

**Fabien GUYOT, Chambre d'agriculture du 04**, note que la présentation n'indiquait pas la temporalité saisonnière du projet

**Philippe PICON**, explique de 100Mm<sup>3</sup> d'eau économisée en été, représente de l'ordre de 3 à 4 mètres de marnage sur la retenue de SERRE PONCON

**Jérôme GRANGIER, directeur de la Commission Exécutive de la Durance (CED)** rappelle l'organisation des canaux ayant leurs prises d'eau à l'aval de Cadarache. Il pose la question suivante : Si le projet faisait évoluer les prélèvements estivaux depuis le canal EDF en la substituant à des eaux stockées dans la nappe de Crau, comment l'eau remonterait depuis la Crau vers l'ensemble des secteurs à irriguer, qui payerait les coûts ?

**Dominique BEAUDOU, OFB régional**, souligne la nécessité d'une réflexion sur les besoins des milieux

### Des actions en faveur des économies d'eau

**Philippe PICON**, explique que depuis l'été 2022, un arrêté cadre interdépartemental a été élaboré, tenant compte désormais des interdépendances entre les départements concernés par le système dit « sécurisé ». Il prend désormais en compte l'enjeu de remplissage des retenues. Il est entré en vigueur juin 2024. Il n'a pas été sollicité cet été en raison de l'absence de sécheresse.

**Jérémy DUBEE, Société du Canal de Provence**, témoigne d'un constat de défaut de communication à l'été 2022. Depuis la SCP s'est organisée pour mieux communiquer en donnant un mot d'ordre de « sobriété » à l'ensemble des clients (71 586 mails envoyés en février 2024 + informations sur le site internet). L'impact sur les consommations sera vérifié.

**Philippe PICON**, présente le graphique montrant des baisses importantes des prélèvements de la CED, passant de 2 milliards de m<sup>3</sup> dans les années 80 à environ 1.3 milliards sur la période 2010-2020. Si une part est liée à la déprise agricole, les investissements importants réalisés par de nombreuses ASA expliquent ces économies. Il souligne les efforts d'investissements du programme de développement rural de la Région Sud PACA qui représentaient de l'ordre de 100Md'€ de projets pour des économies estimées à 100 Mm<sup>3</sup>.

Il souligne que d'importants gisement d'économies sont encore possibles, notamment dans les Bouches-du-Rhône. Des études ont estimé, sans modification de l'irrigation que plus de 100Mm<sup>3</sup> pourraient être économisés.

**Jérôme GRANGIER**, commente ces tendances et explique la nécessité d'innover et de se fixer des ambitions claires.

Il précise que c'est la régulation des canaux qui peut permettre ces économies importantes mais que cela représente des gros investissements. Il expose les freins à ces investissements :

- Le décalage entre l'engagement des dépenses nécessaires et le remboursement par des fonds FEADER est de plus d'un an. Il implique des emprunts que les agriculteurs ne peuvent supporter avec taux d'emprunts élevés. Ainsi, malgré des financements potentiels, les projets ne peuvent se faire. Il souligne qu'une aide des financeurs au remboursement des emprunts serait souhaitable.
- Les conditions d'éligibilité aux aides, imposant une contrepartie de diminution des droits d'eau, freinent également les agriculteurs qui préfèrent préserver leurs droits.
- Il souligne l'enjeu de préserver une irrigation gravitaire car elle peut être essentielle pour la recharge des nappes, qui, elles-mêmes, servent à l'eau potable.

Il propose de faire émerger une stratégie régionale qui donne des objectifs précis des grandes économies sur régulation des canaux. En maintenant de l'arrosage des prairies il estime qu'un objectif 10 m<sup>3</sup>/s sur 10 ans, équivalent à 70 millions de m<sup>3</sup> serait atteignable.

### Temps d'échanges :

**Céline TRAMONTIN**, précise que le préfet des Bouches-du-Rhône a donné mandat au SAGE Crau pour réinterroger le transfert d'eau Durance-Crau dans toutes ses composantes. Les ASA n'ont pas la capacité, seules, de porter ces projets, elles ont besoin de l'appui d'un opérateur. Elle constate que la charge du transfert d'eau ne repose que sur les agriculteurs et les asa alors qu'en effet ce transfert profite également à l'eau potable. Elle évoque qu'une réflexion sur des taxes sur les factures AEP pour contribuer aux investissements va être menée.

**Pascal AUZIER**, souligne que ce sont les lourds investissements des structures et canaux du Vaucluse depuis 50 ans qui ont permis, en 2022, que le système puisse tenir.

Il attire l'attention sur deux points de vigilance :

- Sur les secteurs ayant fait l'objet de ces gros investissements, il est primordial également de penser que ces réseaux plus efficaces ont besoin d'entretien et de renouvellement pour maintenir leurs performances (tout comme pour les réseaux AEP qui eux font l'objet de budgets de renouvellement importants).
- Il manque des dispositifs d'aide pour les canaux maitres. Leur sécurisation est indispensable pour ne pas perdre de l'eau en amont du système qui a fait l'objet des investissements de régulation, par défaillance de ces ouvrages.

**Jérôme GRANGIER**, confirme qu'en 2022, sans ces investissements, les canaux de la Crau auraient dû fermer dès début juillet (plutôt que mi-septembre).

**Jean-Louis PLAZY**, présente brièvement les objectifs d'une étude en cours portée par sa fédération pour les structures hydrauliques des Bouches du Rhône. L'étude concerne une 60aine d'ASA et étudie les leviers de renforcement des capacités administratives et technique de ces structures. Les conclusions de l'étude sont prévues courant 2025, il s'en suivra une phase de mise en œuvre.

### Une forte mobilisation des collectivités

**Véronique DESAGHER**, rappelle que l'été 2022 a conduit à une forte prise de conscience du besoin de réinvestir la question de la ressource en eau de la gestion de l'eau. Elle souligne la mobilisation des acteurs aux différentes échelles territoriales avec notamment :

- L'annonce en Mars 2023 d'un « plan eau du gouvernement » annoncé par le président de la République à Savines-le-Lac
- L'organisation des Etats régionaux de l'eau en juin 2023 par le conseil régional Sud PACA

- L'organisation d'assises de l'eau dans les départements du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes
- Et, pour le territoire métropolitain une plus forte prise de conscience de la dépendance à l'eau Durancienne se concrétisant notamment par un maintien des aides du conseil départemental et la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration du schéma directeur métropolitain.

**Véronique LORTHIOS, directrice prospective et pilotage des exploitants à la métropole Aix Marseille Provence**, souligne que le schéma métropolitain concerne 92 communes. Il vise notamment la réduction fuites, les travaux d'entretiens dans un objectifs de plus de 100 Mm3 économisés par an. Le rendement de réseau du territoire métropolitain est de 83 % et nécessite un entretien important pour maintenir ces performances. Le schéma directeur vise notamment le renouvellement des réseaux AEP, l'amélioration de la communication aux usagers et l'étude des potentialités d'une ressource locale (eaux souterraines profondes) pour soulager le système durancien en période de crise.

Le temps de témoignage concernant ces différentes démarches territoriales n'ayant pu être maintenu lors de la réunion. Le présent compte rendu résume les principaux éléments à retenir, dans les encarts ci-dessous :

#### Les actions engagées par le conseil régional PACA

*Dans la continuité des différentes assises départementales de l'eau, la Région a organisé des Etats régionaux de l'eau en juin 2023 afin de travailler collectivement sur des solutions.*

*A l'issue de cet évènement, plusieurs démarches ont été mises en œuvre pour amplifier la dynamique en faveur des économies d'eau :*

- *Création d'un dispositif d'aide à l'attention des collectivités en faveur de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable, prioritairement sur les bassins versants déficitaires (donc le BV Durance est fortement concerné)*
- *Création d'un dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, afin de sensibiliser directement les citoyens*
- *Soutien des démarches d'expérimentation sur la REUT/REUSE, afin de se forger une sorte de doctrine régionale sur le sujet :*
  - *En finançant directement des études ou des projets expérimentaux portés par des collectivités gestionnaires de leur système d'assainissement*
  - *En accompagnant une étude de portée régionale portée par SCP/AMU. Cette étude est en cours et doit permettre à la fois de dresser un état des lieux à l'échelle régionale des potentialités de développement de la REUT et des porteurs de projets, et de promouvoir et accompagner de nouveaux projets dans différents contextes (littoral, montagne ...), et de les suivre techniquement pour identifier quels en sont les bénéfices en particulier vis-à-vis de la ressource en eau, ou les difficultés rencontrées*

*Globalement sur ces différents sujets la Région a augmenté ses budgets d'environ 1,3 M€ par an.*

*Enfin, la Région a poursuivi et amplifié son soutien aux travaux en matière d'hydraulique agricole (en faveur des économies d'eau agricoles), en augmentant son budget annuel de 1 M€*

#### Les actions engagées par le conseil départemental des Bouches du Rhône

*Le Département a poursuivi une politique d'aide active dans le domaine de l'eau, avec notamment :*

*En matière d'aide aux communes :*

- *18 M€ de subventions votées pour l'eau potable depuis 2016 (dont renouvellement de réseaux, ...).*
- *Un coup de projecteur sur les économies d'eau en 2024 dans le cadre des aides aux communes, notamment pour : matériels hydro-économiques, récupérateurs d'eau de pluie, systèmes d'arrosage intelligents, circuits fermés des fontaines, stations de lavage municipales en récupération d'eau, recherches de fuites et réparations, projets de réutilisation des eaux non conventionnelles, ...*
- *Subventions départementales conditionnées à la prise en compte de la désimperméabilisation et l'infiltration d'eau de pluie dans les projets d'aménagement.*

*Un accompagnement des particuliers pour utiliser les eaux de pluie :*

- *Des subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie*
- *Un film de sensibilisation et des fiches conseils pour inciter/accompagner les citoyens à retenir, infiltrer et valoriser l'eau de pluie à la parcelle. <https://www.departement13.fr/nos-actions/environnement/les-engagements/retenir-leau-de-pluie-sur-sa-parcelle-pour-quoi-faire/>*

*En matière d'hydraulique agricole :*

- *L'appui à un schéma départemental d'hydraulique agricole. Le Département est particulièrement impliqué techniquement sur ce schéma, en partenariat étroit avec la FDSH 13. Et notamment dans l'étude sur les investissements nécessaires à l'adaptation au changement climatique (sécurisation et régulation du transport de l'eau et incitation à la modernisation de la distribution).*

### Les actions engagées par le conseil départemental de Vaucluse

Suites aux assises départementales du Vaucluse le Département a défini un Plan d'Action pour la Ressource en Eau (PARE). Ce plan d'action se décline autour de 5 axes : • Connaître, • Sécuriser, • Economiser, • Protéger, • Innover

Il comprend par exemple :

- une action visant l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau souterraine et les hydrosystèmes en Vaucluse portée par le conseil départemental, le Laboratoire d'Hydrogéologie Université d'Avignon et INRAE avec d'autres partenaires associés. Cette étude permettra notamment l'étude des volumes prélevables de la nappe du Miocène
- une action visant l'optimisation de la gestion de l'irrigation par les agriculteurs via le conseil et l'équipement, portée par le conseil départemental, Chambre d'agriculture, CRIIAM SUD et autres organismes de conseils, formation et recherche-développement agricole, pour aider les agriculteurs, via le conseil et la formation à optimiser la gestion de l'irrigation
- une action visant à favoriser la connaissance de consommation d'eau d'irrigation et la prise en compte des travaux de renouvellement des réseaux dans le prix de l'eau, portée par les ASA et la SCP. Elle permettra de renforcer le financement des actions d'économies d'eau par les gestionnaires d'irrigation collectifs
- une action visant des aides et appels projet pour accompagner les projets portés localement pour la restauration du fonctionnement naturel du grand cycle de l'eau.
- Le programme prévoit également le développement du dispositif ENS pour une meilleure prise en compte des milieux humides, depuis l'animation foncière, jusqu'à la restauration ; le développement d'un partenariat avec la SAFER ; ainsi que la mise en œuvre à partir des 30 zones humides prioritaires déjà identifiées.
- ...

### Les actions engagées par le conseil départemental des Alpes-de-haute-provence

Comme l'ensemble des régions méditerranéennes, le Département 04 est confronté aux effets du changement climatique, avec des impacts non seulement sur le cycle de la ressource au niveau qualitatif et quantitatif mais également sur les usages associés et sur la biodiversité. La sécheresse historique de 2022 a entraîné une véritable « prise de conscience collective ». Face aux constats partagés collégialement lors des assises départementales de l'eau de 2022 et de 2023, le Département a engagé la refonte de sa politique de l'eau qui s'est traduit concrètement par la mise en place de nouveaux dispositifs financiers (petit cycle et hydraulique agricole) :

- **Petit cycle de l'eau** : renforcement de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (eau potable / assainissement) avec l'augmentation des moyens en ingénierie interne et en moyens financiers avec une enveloppe de 2,7M€ par an soit 8,1 M€ sur 2024 – 2026
- **Hydraulique agricole** : l'élaboration d'une nouvelle politique d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole visant à soutenir les investissements des structures d'irrigation collectives et la gestion économe de l'eau mais aussi accompagner la transition agro-écologique à travers de nouveaux dispositifs techniques et financiers. Cela représente 300 000€ par an soit 900 000€ sur 2024 – 2026

### Les actions engagées par le conseil départemental des Hautes-Alpes

Au cours de l'année 2023 : 5 groupes de travail réunis en ateliers thématiques ont mobilisé plus de **200 personnes**, acteurs de l'eau (élus, établissements publics, techniciens, professionnels du tourisme, agriculteurs, ASA, associations d'usagers ou de défense de la nature), pour aboutir à un **programme d'action concerté et partagé** en lien avec le PLAN NATIONAL EAU

05 avril 2024 : présentation du plan d'action en plénière, **21 fiches actions opérationnelles** réparties en **5 thèmes** liés aux usages de l'eau :

- **HYDRAULIQUE AGRICOLE** : **4 actions** visant l'évolution des pratiques agricoles pour sécuriser l'irrigation ET accompagner la Professionnalisation et mutualisation des moyens des gestionnaires. Pour exemple : Un accompagnement de projets structurants sur les secteurs non pourvus de PGRE (cf projet modernisation Chateauroux) est en cours
- **ACTIVITÉS TOURISTIQUES** : **3 actions** visant à soutenir le tourisme estival, d'eau vive et de sports d'hiver dans un contexte de préservation de la ressource en eau, ciblant notamment la sensibilisation des professionnels et vacanciers au changement des comportements (sobriété hydrique)
- **PRODUCTION D'ÉNERGIE** : **4 actions** pour favoriser la production d'énergie hydraulique tout en intégrant l'impact des usages sur la biodiversité. Pour exemple : l'élaboration d'une Cartographie concertée des enjeux à prendre en compte dans le développement de l'hydroélectricité au regard des différents usages et fonctionnalité des cours d'eau est en cours
- **GESTION DE L'EAU POTABLE** : **5 actions** pour Assurer la sécurité qualitative et quantitative de la ressource et l'optimisation de la gouvernance de l'eau
- **GEMAPI** : **5 actions** pour mieux accompagner les impacts du changement climatique dans la gestion des cours d'eau.

Actualité 2024 : Un premier comité technique prévu mi-novembre, suivi d'un premier COPIL probablement début 2025

**Marjorie GRIMALDI CD 04** alerte sur la faible capacité d'investissement des territoires ruraux qui font face à un mur d'investissement concernant le petit cycle de l'eau. Dans le contexte d'une gouvernance du petit cycle de l'eau instable, le conseil départemental s'interroge sur la capacité des maîtres d'ouvrage actuels du petit cycle de l'eau à agir vite pour résorber le retard structurel.

**François PREVOST, élu de la communauté de communes Forcalquier Montagne de Lure**, évoque l'annonce récente du gouvernement de ne plus rendre obligatoire le transfert de la compétence eau potable. Pour certaines intercommunalités, comme la sienne, il évoque « un coup de poignard » donné à ceux qui ont travaillé à la préparation de ce transfert de compétence. Il évoque des enjeux de maillage et de rationalisation qui ne pourront être mis en œuvre dans une solidarité intercommunale.

### Zoom sur les retenues de substitution

**Véronique DESAGHER** explique le souhait d'aborder au sein de cette instance la question du stockage et des réserves collinaires. Ce sujet, déjà évoqué dans d'autres commissions, est particulièrement important pour les territoires « non sécurisés » par les transferts d'eau des aménagements durance verdon. Les tendances du changement climatique, marquées sur les territoires de montagnes par une tendance à plus de précipitations sous forme de pluie (et moins de neige) en hiver et des étés plus secs, fait naître assez naturellement l'idée d'un stockage de l'eau pour soulager les pressions sur la saison estivale.

Cette commission est l'occasion de dresser un premier état de la situation de l'existence de ce type d'ouvrage sur notre territoire du SAGE, de discuter, sans posture idéologique, du retour d'expérience de notre territoire sur ce sujet, des opportunités et des freins rencontrés.

**Fabienne GUYOT** explique qu'un état des lieux des ouvrages (administratif et cartographique) est en cours sur le département des Alpes de haute Provence. Elle évoque qu'à ce stade sont recensés :

- 102 retenues individuelles de 25 à 120 000m<sup>3</sup> / 70 retenues individuelles de 1000 à 120 000m<sup>3</sup> soit 668 000m<sup>3</sup> stockés, dont 258 000 en ZRE
- ainsi que trois ouvrages plus conséquents : Barrage de la Laye : 1,2 Mm<sup>3</sup> / Barrage de Vaulouve : 200 000m<sup>3</sup> / Lac de Mison (ASA) : 226 000m<sup>3</sup>

Le diagnostic et la caractérisation de ces ouvrages répond notamment à l'objectif du Varenne agricole de mobiliser les retenues existantes.

Fabienne Guyot évoque l'accompagnement de la chambre d'agriculture à de nouveaux projets dans un processus de concertation et de co-construction. Les solutions collectives sont étudiées mais s'avèrent le plus souvent trop complexes, trop chères et avec des difficultés de portage des projets. L'orientation vers des solutions individuelles a pour avantage de permettre des projets plus facilement réalisables et, grâce à une bonne communication, ne font pas l'objet d'objection des différents acteurs du territoire. La chambre d'agriculture accompagne la conception du projet (site, études technique, études faune flore, demande de financement et dossier réglementaires) et anime la concertation. 32 projets sont accompagnés dont 26 projets individuels en 7 ans. Cela représente 5,7 M € d'investissements pour 580 000 m<sup>3</sup> économisés en période sèche (par substitution des prélèvements). Si le coût de réalisation se situait autour de 10euros / m<sup>3</sup> « économisé », il est désormais plutôt de l'ordre de 20 €/m<sup>3</sup> économisés pour 580 000 m<sup>3</sup> économisés. Un seul projet se situe en zone humide et a été accompagné d'une démarche ERC. La chambre d'agriculture élabore également des guides d'accompagnement - guide technique : comment prendre en compte la biodiversité dans la création de retenues collinaires établi avec la LPO / un guide technique (réglementaires et entretiens) des retenues collinaires ; en cours de finalisation

**Fabien CHAIX, Département des Hautes Alpes – IT 05** explique le rôle d'accompagnement technique porté par l'Agence d'Ingénierie Territoriale (IT05) du conseil départemental du 05. Il précise que le Département ne dispose pas encore d'état des lieux exhaustifs des retenues mais que cela concerne une trentaine de retenues agricoles. Il s'agit le plus souvent de retenues de taille modeste (autour de 3 ha). Il s'agit d'ouvrages plutôt anciens, une seule construite il y a moins de 20 ans. Il expose des enjeux d'entretiens des ouvrages, de sécurité et de contrôles des ouvrages classés barrages (nécessité de contrôle par des bureau d'études assermentés), ainsi que des enjeux écologiques.

Il évoque pour exemple la retenue du Chatelar, porté par l'ASA du canal de Gap, dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau – PGRE- Drac amont (en réponse à l'augmentation du débit réservé au niveau de la prise d'eau de l'ASA dans le Drac). Il s'agit d'un projet de retenue de 10ha qui vise à stocker 950 000m<sup>3</sup>. La phase de concertation préalable est actuellement mise à disposition du public.

Il expose également le retour d'expérience d'un projet porté dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau - PGRE- du Buech. Il précise le contexte de l'ASA d'irrigation du Buëch à Aspremont (140 adhérents ; 440ha à l'aspersion pour de la culture fourragère visant l'autonomie fourragère des éleveurs ; pompage actuel dans le Grand Buëch – montant total des rôles de l'ordre de 100k€/an). Le projet de substitution implique 6 millions d'€ d'investissements pour 160 000m<sup>3</sup> stocké sur 3 ha. Cela permettrait de substituer 50% du prélèvement moyen actuel à l'étiage. Un montage technique et financier associe un carrier et un projet de photovoltaïque flottant. Malgré sa dimension modeste, les faibles enjeux écologiques et un contexte foncier favorable, le projet rencontre des difficultés. En effet, les contraintes réglementaires, la présence d'enjeux archéologiques, une opposition locale et la compilation des contraintes de calendriers intervenants complexifient la réalisation du projet. De plus, les interrogations concernant le financement du projet (FEADER) complexifient le montage du dossier. L'ASA possède en outre une faible capacité d'investissement et le fonctionnement actuel des financements lui impose le recours à des prêts engendrant des intérêts très importants. , ...

Il illustre son propos sur l'enjeu de disponibilité foncière en donnant pour exemple que, pour constituer une réelle alternative à un prélèvement de l'ordre de 100l/s sur l'ensemble de la période estivale (3 mois) il faut une retenue imposante (de l'ordre de 800 000m<sup>3</sup>). Les besoins de trésorerie et d'expertise qu'impose le recours aux financements du FEADER se montrent incompatibles avec les capacités de portage des ASA. Il souligne le besoin de trouver d'autres dispositifs de financements et de réfléchir à d'autres formes de maîtrise d'ouvrage.

#### Temps d'échanges :

**Bernard PATIN, France Nature Environnement**, s'inquiète de propos qui lui semblent trop axés sur l'économie. Il évoque l'effet rebond que peut générer la construction d'ouvrages de stockage sur le risque d'augmenter la demande en eau. Il précise que FNE s'oppose à toute retenue collinaire sur une zone humide.

**Olivier CROZE, DDT 84** souligne que les problématiques de retenues collinaires en Vaucluse sont un peu différentes, il souligne une vigilance à la préservation des zones humides. Il précise que chaque cas est un cas particulier à étudier.

**Vincent MAYEN, DDT 04** : précise que le nombre de retenues est globalement assez faible sur le territoire mais que cela ne doit pas cacher que l'atteinte des débits d'objectif d'étiage passe par des retenues collinaires. Il souligne que ces débits ont été calculés sans prise en compte des évolutions climatiques. Les milieux souffrent aujourd'hui davantage, ces évolutions vont devoir être intégrées.

#### Synthèse et conclusions :

**Christian DODDOLI, directeur du SMAVD** dresse le constat d'un intérêt fort de cette commission pour partager la connaissance des efforts de chacun. Il souligne la forte mobilisation de tous les acteurs notamment du monde agricole. Il rappelle que grâce à cela le système a globalement tenu le coup en 2022. Il souligne le plan de serre Ponçon, la mobilisation de l'ingénierie sur la ressource (C3PO) et sur la biodiversité... Il relève qu'un gros chantier de travail sur la question des financements reste à mener.

Il évoque l'enjeu de communiquer davantage sur les efforts portés sur le territoire et propose notamment la mise en place d'un petit journal des initiatives du bassin versant.

Il conclut sur le travail de cette commission qui doit se poursuivre sur les freins (financement, gouvernance, foncier ...), pour poursuivre une mise en œuvre concrète.

**Zoe MAHE**, souligne l'ambition de la production du SAGE pour 2027 comme relevant d'une gageure à relever ensemble.

**Yves WIGT**, remercie l'assemblée pour l'intérêt des débats